





Ville d'Ivry sur Seine, Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, La Briqueterie-CDCN du Val de Marne

APPEL A CANDIDATURES: Résidence-mission CLEA 2018/2019

La Briqueterie/CDCN du Val de Marne et ses partenaires proposent pour l'année scolaire 2018/2019 un appel à projets pour **une résidence-mission** lancé en direction d'un.e artiste ou d'une compagnie chorégraphique s'intéressant à la relation 'arts, sciences et société'.

Cette résidence-mission s'inscrit dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) du territoire de la Briqueterie en partenariat avec la DRAC lle de France et la ville d'Ivry sur Seine.

Dans le cadre du présent projet, il est attendu un.e artiste dont la recherche et la production peuvent s'inscrire dans des espaces non conventionnels et s'intéressent aux questions relatives à la place de l'artiste dans la ville, aux relations que celui/celle-ci entretient sur le territoire avec le tissu local, et aux relations entre science et société.

Le projet devra comprendre une dimension **arts & sciences**, conséquente mais pas forcément unique, dans le sujet, la forme de présentation ou la méthodologie du travail proposés. Tous les champs de la science peuvent être concernés : sciences dures, sciences appliquées, sciences humaines et sociales. La ville pourra servir d'intermédiaire pour mettre en relation l'artiste ou la compagnie et le monde de la recherche.

Dans le cadre du projet, le **Conservatoire de musique et de danse** de la ville d'Ivry devra constituer un partenaire important de la résidence. Pourront ainsi être proposées des interventions sous différentes formes à destination des élèves et enseignants de danse et de musique, notamment dans le cadre de l'atelier « son et mouvement » du Conservatoire.

D'une manière plus large, et sur l'ensemble de ce territoire, l'artiste ou la compagnie imagineront dans le cadre de cette résidence plusieurs propositions de petites formes, d'approches documentaires et de pratiques participatives permettant au public de vivre et de comprendre la démarche artistique du/de la chorégraphe, s'appuyant sur la richesse de partenaires potentiels présents sur le territoire : médiathèque, centre d'art, galerie, Centre Dramatique National, Cinéma d'art et essai, maisons de quartier, réseau associatif local...

Cette résidence s'inscrit pleinement dans le projet artistique de la Briqueterie, structure labellisée « Centre de développement chorégraphique national du Val-de-Marne », située à Vitry sur Seine, en périphérie de plusieurs communes dont la ville d'Ivry-sur-Seine.

Cette résidence-mission se déroulera entre septembre 2018 et juin 2019 et d'une durée totale de 4 mois fractionnables sur la période.

Une phase d'appropriation du territoire sera menée en amont de ladite résidence et pourra débuter dès le mois de mai 2018.

Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste ou la compagnie sélectionné.e bénéficieront d'une allocation de résidence d'un montant de 22 000 € HT incluant les prestations des artistes et les frais annexes (repas et transports), pour l'ensemble du projet y compris le(s) événement(s) public(s).

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Briqueterie et des artistes accueillis sera signé avant le début de la résidence.

Candidature

Peut faire acte de candidature tout.e artiste professionnel.le résidant en France.

L'artiste candidat.e doit avoir à son actif une production artistique significative, une expérience avérée dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (disponibilité importante durant la période de résidence).

Les éléments à fournir sous format électronique sont :

- un curriculum vitae et un dossier de présentation de la démarche de l'artiste et de sa production existante :
- une note d'intention mettant l'accent sur la dimension arts, sciences et société du projet proposé ;
- un budget prévisionnel.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il/elle le précisera dans son envoi électronique. Les éléments transmis par les candidat.e.s non retenu.e.s seront restitués sur simple demande. Les pièces sont à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Daniel Favier - Directeur La Briqueterie-CDCN du Val-de-Marne 17, rue Robert Degert 94400 Vitry sur Seine

Sélection

L'ensemble du dossier est à adresser **pour le 02 avril 2018 au plus tard**, par envoi électronique, à l'adresse : direction@alabriqueterie.com et en copie à l'adresse : mediation@alabriqueterie.com, avec pour objet « Candidature à la résidence-mission CLEA 2018/2019 ».

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant en particulier des représentants de la DRAC lle-de-France, de la ville d'Ivry-sur-Seine et de la Briqueterie.

Les candidats présélectionnés sur dossier seront reçus **le 10 avril 2018** par le comité de sélection (prévoir d'ores et déjà votre disponibilité éventuelle).

Le résultat de la sélection définitive sera communiqué par courrier électronique au plus tard le 16 avril 2018.

Informations complémentaires sur la résidence-mission portée par la Briqueterie, dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), dispositif financé par la Drac Ile-de-France et la ville d'Ivry-sur-Seine :

Définition de la résidence-mission :

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique, culturelle et scientifique en faveur d'un public d'enfants, de jeunes et d'adultes. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste durant quatre mois, soit environ 560 h ou 120 journées, à répartir sur l'ensemble de la période de résidence selon un rythme à déterminer en fonction de la structure du projet et de son emploi du temps.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production propre à l'artiste, ni commande d'œuvre. Pour autant, le projet n'exclut évidemment pas la possibilité de production d'œuvres dans le cadre de la démarche spécifique proposée par le CLEA.

Pour l'artiste ou la compagnie résident.e, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de sensibilisation donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l(es) anime ainsi que les processus de création en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation) qui pourront être à rapprocher de ceux de la recherche scientifique. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes issues des services municipaux, des maisons de quartiers, des structures artistiques, culturelles, scientifiques et entrepreneuriales intervenant sur le territoire et désireuses de s'inscrire dans ce projet. Elles sont aussi préparées avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLEA et plus particulièrement celles liées aux pratiques actuelles de la danse.

Ces actions ont pour objectif de permettre d'élargir les publics de la danse et de la culture scientifique, permettant de traverser une expérience originale de découverte des processus de création chorégraphique ou de recherche scientifique.

Enjeux et objectifs

- permettre au plus grand nombre d'appréhender l'expression chorégraphique et la découverte des processus de création et de recherche;
- développer l'esprit critique par le biais de la discussion, de l'analyse des ressentis, de la perception des relations entre les membres d'un ensemble et l'appropriation de la démarche scientifique ;
- apporter une lecture du territoire (sa population, son histoire, ses perspectives de développement) par le biais de l'expression chorégraphique et l'utilisation de ressources et démarches scientifiques ;
- contribuer au développement culturel, artistique et scientifique du territoire;
- contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à la culture artistique et scientifique ;

Déroulé de la résidence-mission

Au cours du premier temps de résidence (environ un mois), l'artiste ou la compagnie résident.e rencontre les différents relais et équipes professionnelles qui le souhaitent afin de favoriser son appropriation du territoire.

Il peut s'agir de professionnel.le.s de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance, de la jeunesse, de la recherche, d'entreprises, de l'université(...). Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels ou individuels (animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple). Chacun d'entre eux sera invité à évoquer avec l(es)artiste(s) la manière dont il aimerait faire valoir sa présence ainsi que celle de son œuvre, au public qu'il fédère.

Au cours du second temps de résidence (environ trois mois) se construisent entre I(es) artiste(s) résident.e.(s) et les différentes équipes de professionnels rencontrés, toutes sortes d'actions à mener en direction des publics, à répartir entre septembre 2018 et juin 2019.

Cette présence est également conçue en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que des participants volontaires.

La restitution du travail d'investigation pourra prendre différentes formes (performances, spectacles, ateliers, visites...) lors de rendez-vous publics, événement(s) de plus ou moins grande ampleur qui permettront la participation des différents publics approchés durant l'année. Un calendrier de réunions de pilotage réunissant l(es) artiste(s), des représentants de la ville d'Ivry-sur-Seine et de la Briqueterie sera mis en place afin de suivre l'avancée de la résidence mission et de faciliter l'accès de l'artiste aux différents acteurs du territoire.